

Image not found or type unknown



Scuccession et héritage séparation de biens

Par **BAGHEERA2**, le **05/07/2013** à **07:20**

BJR JE SUIS MARIEE SOUS LE REGIME SEPARATION DE BIENS.MR A 2 ENFTS D UN PREMIER MARIAGE.NS AVONS ENSEMBLE 2 ENFTS.JE SUIS SEULE PROPRIETAIRE DE LA MAISON.J AI FAIT UN TESTAMENT POUR PRIVER MON EPOUX DE LA PART D HERITAGE PREVU PAR LA LOI .MONSIEUR N A PAS FAIT DE TESTAMENT.IL POSSEDE UN LIVRET A , la voiture et qq meubles.a son deces devrais je ouvrir une succession pour que ses enfants obtiennent la part de leur père ou devront t ils attendre mon deces?r
AUTRE PART A QUOI AURAI JE DROIT SUR LA PART DE MON EPOUX? DEVRAIS JE DEMANDER L AUTORISATION A SES ENFANTS POUR VENDRE OU GARDER LA VOITURE? POURRONT T ILS M OBLIGER DE FAIRE UN INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES DE LEUR PERE? QUE DEVONS NOUS FAIRE POUR QUE SES 2 ENFANTS NE ME CAUSENT DES SOUCIS SACHANT QUE NOUS SOMMES EN TRES MAUVAIS TERMES.QUE ME CONSEILLEZ VOUS **merci**.

Par **amajuris**, le **05/07/2013** à **10:16**

bjr,rnles enfants de votre mari sont héritiers réservataires et pourront demander leurs parts au décès de leur père.rnen l'absence de dispositions vous recevrez le quart en pleine propriété de l'actif de la succession de votre mari à son décès.rnpour les biens qui seront en indivision, il faut l'accord de tous les indivisaires pour vendre.rncdt

Par **BAGHEERA2**, le **05/07/2013** à **13:26**

si j ai bien compris ses enfants pourraient refuser de signer ainsi moi et nos deux enfants ne pourrions obtenir notre part?IMPOSSIBLE DE VENDRE LA VOITURE ETC...rnil EST TOUT A FAIT NORMAL QUE SES ENFANTS AIENT LA PART DE LEUR PERE MAIS MON EPOUX ET MOI MEME SAVONS PERTINAMENT QU' ILS VONT ME POSER DES PROBLEMES.rnQUE PEUX FAIRE MON EPOUX POUR QU ILS NE BLOQUENT PAS LA SUCCESSION ET QUE TOUT LE MONDE PUISSE TOUCHER SA PART.